

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 1^{er} septembre 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1^{er} septembre 2020, de 19 h 30 à 20 h 45 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller

Le quorum est atteint

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Nathalie Blais, directrice générale.

Attendu que le décret concernant l'état d'urgence sanitaire a été prolongé, cela permet la tenue en visioconférence enregistrée des séances du conseil. La séance se tient à huis clos et sera filmée et enregistrée afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 4 août 2020

2020.09.3.161

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 4 août 2020. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, son adoption est proposée par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité.

4. Adoption des comptes au 31 août 2020

2020.09.4.162

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes au 31 août 2020.

Voir la liste en date du 31 août 2020 au montant total de 135 388,36 \$.

5. ***Nomination d'un maire suppléant***

2020.09.5.163

RÉSOLUTION

ATTENDU la résolution 2020.07.5 .137 désignant M. Alain Parent comme maire suppléant du 1^{er} juillet au 30 septembre ;

ATTENDU la nomination de M. Gervais Darisse, maire de Saint-André comme préfet suppléant de la MRC de Kamouraska à compter du 19 août 2020 à la MRC de Kamouraska ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

De désigner M. Alain Parent comme remplaçant du maire M. Gervais Darisse au conseil de la MRC lorsque celui-ci agit à titre de préfet suppléant en l'absence du préfet M. Yvon Soucy.

6. ***Proposition d'Englobe pour un test de capacité du puits d'eau potable municipal (P-2) de Saint-André (Avis hydrogéologique)***

2020.09.6.164.

RÉSOLUTION

ATTENDU QU'Englobe a soumis une offre de services pour un test de capacité sur le puits d'eau potable municipal (P-2) de Saint-André (Avis hydrogéologique) qui comprend les services et les livrables suivants :

- Tests de capacité du puits c'est-à-dire un essai de pompage de quelques heures dans le but d'atteindre un niveau d'eau d'au moins 30 mètres dans le puits.
- Avis hydrogéologique qui comprendra une description des travaux réalisés, les résultats obtenus ainsi que les recommandations pour la suite de l'exploitation du puits.

ATTENDU QUE cette proposition des coûts à 4 675 \$ plus taxes comprend :

- Un technicien pour la préparation, mobilisation et la démobilitation (sera facturé pour le temps réel) pour un montant de 1 550 \$;
- Un technicien pour les travaux de terrain pour un jour (sera facturé pour le temps réel) à 850 \$;
- Frais divers de 275 \$;
- Un avis hydrogéologique pour un montant de 2 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte la proposition d'Englobe du 14 août 2020 au montant de 4 675 \$ plus les taxes.

7. ***Demande de permis de construction sur l'Ile du Pot-à-l'Eau-de-vie/Site patrimonial***

2020.09.7.165

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande de permis de construction de la Société Duvetnor pour un permis de construction d'une remise sur l'île du Pot — à-l'Eau-de-vie ;

ATTENDU la recommandation du 19 août 2020 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que le projet est situé dans un lieu patrimonial en vertu du Règlement 187 de la Municipalité ;

ATTENDU que la documentation présentée est claire et sans ambiguïté ;

ATTENDU que le projet respecte les critères de préservation des biens patrimoniaux cités, énoncés à l'article 7 du règlement ;

ATTENDU que la construction projetée semble justifiée en raison de l'usage fait par la Société Duvetnor ;

ATTENDU que Madame Jeanne Maguire, agente culturelle à la MRC a émis un avis favorable au projet ;

ATTENDU que la réparation projetée à l'entrepôt (aussi appelé hangar, # J dans le plan) vise à en maintenir l'usage, mais n'aura pas d'impact sur l'esthétique de la construction ;

ATTENDU que le CCU recommande au conseil municipal d'accorder à la Société Duvetnor Ltée un permis pour la construction, à l'Île du Pot à l'Eau-de-Vie, d'une remise et la réparation d'un bâtiment situé dans une fondrière ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'émission du permis tel que demandé.

8. Aide financière en vertu du programme de mise aux normes des installations septiques/Règlement 198-1/Mme France Soucy, 20, route de la Station

2020.09.8.166

RÉSOLUTION

ATTENDU le règlement 198-1 adopté le 7 mai 2019 concernant la mise aux normes des installations septiques ;

ATTENDU la demande de subvention d'un contribuable ;

ATTENDU QU'il répond à toutes les conditions requises au règlement ;

ATTENDU QUE le règlement autorise le remboursement maximal de 50 % des coûts admissibles sans dépasser une aide de 2500 \$ et que ces coûts sont d'au moins de 5 000 \$ pour le contribuable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la subvention de 2 500 \$ à Mme France Soucy, propriétaire du 20, route de la Station, aussitôt que tous les documents exigés seront déposés au bureau municipal, puisqu'elle répond à toutes les conditions requises par le règlement 198-1 du programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité. Ce montant sera prélevé du fonds administration tel que stipulé au règlement.

9. Aide financière en vertu du programme de mise aux normes des installations septiques/Règlement 198-1/M. Kevin Poitras, 130, route 132 Est

2020.09.9.167.

RÉSOLUTION

ATTENDU le règlement 198-1 adopté le 7 mai 2019 concernant la mise aux normes des installations septiques ;

ATTENDU la demande de subvention d'un contribuable ;

ATTENDU QU'il répond à toutes les conditions requises au règlement ;

ATTENDU QUE le règlement autorise le remboursement maximal de 50 % des coûts admissibles sans dépasser une aide de 2500 \$ et que ces coûts sont d'au moins de 5 000 \$ pour le contribuable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la subvention de 2 500 \$ à M. Kevin Poitras, propriétaire du 130, Route 132 Est, aussitôt que tous les documents exigés seront déposés au bureau municipal, puisqu'elle répond à toutes les conditions requises par le règlement 198-1 du programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité. Ce montant sera prélevé, au contraire de ce qui est stipulé au règlement, dans le surplus accumulé puisque que le budget pour cette dépense est épuisé pour l'année 2020.

10. Demande à la Commission de la Toponymie concernant la dénomination de la municipalité

2020.09.10.168

RÉSOLUTION

ATTENDU que le nom de la municipalité « *Saint-André* » cause de la confusion, car il y a au moins cinq autres municipalités utilisant cet identifiant (Avellin, Argenteuil, Acton, Restigouche et Lac-Saint-Jean) ;

ATTENDU que la Commission de toponymie avait recommandé et autorisé en 1986 que la nouvelle municipalité prenne le nom de « *Saint-André-de-Kamouraska* », tel que le Bureau de poste s'identifie, mais que le conseil municipal avait décidé de prendre le nom de « *Saint-André* » ;

ATTENDU que l'utilisation de la dénomination « *Saint-André-de-Kamouraska* » diminuerait la confusion ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal informe la Commission de la toponymie qu'elle désire changer son nom de « *Saint-André* » en « *Saint-André-de-Kamouraska* ».

11. Reprise des séances publiques à la salle municipale

2020.09.11.169

RÉSOLUTION

ATTENDU que la pandémie Covid-19 a autorisé la tenue des séances publiques en mode visio à condition qu'elles soient enregistrées et déposées sur le site Web de la municipalité ;

ATTENDU que les membres du Conseil jugent qu'il est opportun de reprendre en vis-à-vis les séances publiques

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal informe la population qu'il siégera en vis-à-vis dans le respect des normes sanitaires à compter de la séance du 6 octobre 2020 à la salle municipale. Cette situation s'appliquera si les exigences sanitaires liées à la pandémie le permettent.

12. Demande pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec

2020.09.12.170

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économiques dans le secteur de la construction ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Saint-André appuie la demande de la direction l'AGRTQ pour :

- Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi que la présidente du conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

13. Factures à payer

2020.09.13.171

RÉSOLUTION

ATTENDU les comptes à payer :

C.G.Thériault inc. : 1 170,42 \$
Englobe : 5605,03 \$
Grossiste M.R. Boucher : 993,82 \$
Véolia : 1721,18 \$

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement pour ces comptes au montant de 9 490,45 \$

14. Don au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent

2020.09.14.172.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil fasse un don de 100 \$ au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

15. Publicité dans info Dimanche pour la semaine de la municipalité

2020.09.15.173.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise un espace publicité afin de souligner la semaine de la municipalité du 13 au 19 septembre 2020 pour environ 100\$ plus taxes.

16. Questions diverses

Aucune

17. Correspondance

- a. MAMH/Approbation du règlement 226 de la municipalité le 4 août 2020
- b. Ville de Saint-Pascal/programme Fonds des municipalités pour la biodiversité
- c. MRC de Kamouraska/Revenu de 18 478 \$ du Fonds éolien
- d. Information du Centre de services scolaire de Kamouraska — Rivière-du-Loup pour l'utilisation des gymnases à compter du 8 septembre 2020, mais avec consignes à respecter
- e. Fondation Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima/souper gastronomique « formule chic pour emporter ».
- f. Lettre de M. Yvon Soucy, nomination de M. Darisse préfet suppléant à compter du 19 août.
- g. CPTAQ/Succession Jean-Noël Lagacé/Avis
- h. CPTAQ/Anne Fortin et Andrée Deschênes/Avis
- i. CPTAQ/Avis de cessation sur le lot 4 788 561 cadastre du Québec, de toute utilisation à des fins autres que celles utilisées avec droits acquis reconnus en 2005

18. Période de questions

La séance étant à huis clos, aucune question ne peut être posée.

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

19. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 20 h 45.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Gervais Darisse